

COMBINAISONS DE LA LOTERIE LYONNAISE.

Le tirage général aura lieu le 2 Juillet 1851.

Une somme totale de trois cent mille francs est affectée à ce tirage. — Le lot principal est de CENT MILLE FRANCS. — Ce tirage ne comprendra pas de lots inférieurs à 500 francs.

IL SERA FAIT EN OUTRE **TROIS TIRAGES TRIMESTRIELS** AUX DATES SUIVANTES :

15 décembre 1850 ; — 15 mars 1851 ; — 15 juin 1851.

La somme totale affectée à ces tirages trimestriels est de cent mille francs. Les lots dont ils seront composés auront une valeur réelle de **100 à 10,000 francs.**

Ces trois tirages trimestriels forment une prime offerte aux personnes qui mettront le plus d'empressement à prendre des billets ; ils sont tout à fait en dehors du tirage général, et ne privent ceux qui y ont pris part d'aucun de leurs droits à tous les tirages ultérieurs. — En conséquence :

Les billets pris avant le **15 décembre 1850** concourront aux trois tirages trimestriels et au tirage général ;
Les billets pris avant le **15 mars 1851** concourront aux deux derniers tirages trimestriels et au tirage général ;
Les billets pris avant le **15 juin 1851** concourront au dernier tirage trimestriel et au tirage général ;
Ceux qui ne prendraient leurs billets qu'après le **15 juin** n'auraient plus droit qu'au tirage général.

Chaque billet contient un Numéro de groupe avec lequel il concourt trois fois aux tirages trimestriels, et cinq Numéros d'ordre qui concourent tous les cinq au tirage général ; de sorte qu'un seul billet, pris avant le 15 décembre 1850, peut gagner huit lots.

La liste complète et officielle des Numéros sortis à chaque tirage sera publiée par le journal *le Siècle*.

Moyennant un franc de supplément, on pourra recevoir franco cette liste après chaque tirage.

Les personnes qui feront à l'administration la demande de *vingt billets*, soit 100 francs, jouiront d'une remise de 5 pour 100 ; si la demande est de *cent billets*, soit 500 francs, la remise sera de 10 pour 100.

